## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2020

En l'an deux mil vingt, le conseil municipal s'est réuni le vingt huit janvier à 20h30 sur une convocation du vingt deux janvier 20020.

<u>Sont présents</u>: M. NEAU Philippe, Mme ROBIN Marion, M. BAUCHER Gilles, M. PRAULT Jean Michel, Mme BOUSSIRON Chantal, M. BARRAUD Bernard, Mme BLAIN Marie, M. COETTO Christophe, M. JARDIN Steven, Mme MOLLET Corinne.

Sont absents excusés: Mme CLAVURIER-MICHAUD Sonia donne pouvoir à M. COETTO Christophe,

M. JONVAL Guillaume, BOURRASSEAU Jean-Pierre, Mme NICOL Isabelle.

Secrétaire de séance : M. PRAULT Jean-Michel.

Nombre de présents : 10 Nombre de procurations : 1 Nombre total de voix : 11

En préambule le Maire demande l'accord des élus afin d'ajouter un sujet à l'ordre du jour **Mise en concurrence du contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel.** 

Aucun élu ne s'oppose à ce point complémentaire de l'ordre du jour.

### 1. Approbation des comptes-rendus du conseil municipal

Les élus ont reçu les comptes-rendus des CM des 3 et 17/12/2019. Deux précisions ont été demandées par Marie BLAIN et Marion ROBIN. Les comptes-rendus ont été corrigés en conséquence. Aucune autre demande n'étant formulée, le maire propose de voter leur approbation.

VOTE

Contre 0 - Abstention 0 - Pour 11

# 2. Contrat d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour marché de commande de denrées et fournitures du restaurant scolaire.

Le maire passe la parole à Marion ROBIN pour exposer ce sujet.

Stéven JARDIN demande s'il n'est pas possible de demander une aide à la CDC. Le maire indique que la seule personne qui avait des compétences dans ce domaine a quitté la CDC. La rédaction d'un marché public est pointue au plan réglementaire et il est proposé de confier une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage spécialisée (AMO) à Mme TOUSSAINT Laurence.

Elle a pour objet la définition des besoins techniques et financiers, l'accompagnement de la commune dans la rédaction de son cahier des charges techniques (CCTP), la rédaction des pièces administratives et financières du marché, la constitution du dossier de consultation des entreprises (DCE) sous forme d'un accord cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum, l'analyse des candidatures et des offres et la rédaction du rapport d'analyse des offres du marché, les courriers aux candidats non retenus et l'aide à la notification du marché public.

Mme TOUSSAINT se déplacera deux fois maximum en mairie, si besoin les autres déplacements seront facturés en supplément de 150 € TTC.

30% seront à régler dès acceptation du devis : 2 400 € Phase 1 50% du montant total du forfait 4 000 € Phase 2 20% du montant total du forfait 1 600 €

Soit un coût total de 8 000 € T.T.C.

VOTE

Contre 0 - Abstention 0 - Pour 11

#### 3. Convention cinéma.

Il est proposé de poursuivre la convention actuellement en place. Cette convention est conclue pour l'année civile et prendra effet dès signature. Elle est tacitement reconductible.

Coût:

Plein tarif: 6€

Demi tarif: 4.50€ (-18 ans, demandeurs d'emplois et étudiants sur justificatifs)

Tarif groupe : 3.50€ uniquement pour les groupes scolaires, les centres de loisirs et les résidents

d'EHPAD.

Participation de la collectivité : 50€ / séance avec un minimum d'une séance toutes les quatre

semaines.

Contre

0 - Abstention

0 - Pour

11

#### 4. Mise en concurrence du contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel

La mairie de Nuaillé d'Aunis adhère à un contrat groupe proposé par le centre de gestion. Ce contrat sera échu au 31/12/2020 et le C.G. doit à nouveau faire une mise en concurrence. Pour ce faire la commune doit prendre une délibération d'habilitation avant le 1<sup>er</sup> mars afin de confirmer si elle souhaite poursuivre dans le cadre de l'assurance groupe proposée par le C.G. Le nouveau contrat prendrait effet le 01/01/2021 pour une durée de 4 ans.

**VOTE** 

Contre

0 - Abstention

0 - Pour

11

#### 5. Questions et informations diverses

- Philippe NEAU
  - Contact avec l'inspectrice de l'éducation nationale : nous sommes en dessous de 25 élèves en moyenne sur l'école ce qui pourrait poser problème pour le maintien de toutes les classes à la rentrée prochaine.
  - EAU 17 : le chantier se passe plutôt bien. Pas de problème sérieux de circulation.
    Bon suivi de chantier.
  - Fondation du patrimoine : 50 000 € pourraient être alloués pour la rénovation de l'église de Nuaillé.
- Christophe COETTO
  - Le chemin des Gas se dégrade de plus en plus Gilles BAUCHER précise que nous sommes toujours en attente du devis de l'entreprise RINEAU.
- Gilles BAUCHER
  - Le PNR (Parc Naturel Régional du marais poitevin) avait donné un broyeur pour plusieurs communes (Courçon, Angliers, Nuaillé) mais il est « hébergé » par la commune de Nuaillé. Cet équipement est âgé de plus de dix ans et le parc ne veut plus avoir la charge financière de son entretien. Il souhaite nous le rétrocéder. Il faut réfléchir à la rédaction d'une convention qui régisse les droits et devoirs des trois communes, notamment s'il s'agit d'une réparation liée à l'usure du matériel ou si la panne est liée à l'utilisateur.

Tous les points de l'ordre du jour étant traités, la séance est levée à 21h30.

Philippe NEAU	Sonia CLAVURIER	
Marion ROBIN	Christophe COETTO	

Gilles BAUCHER	Guillaume JONVAL	
Jean-Michel PRAULT	Stéven JARDIN	
Chantal BOUSSIRON	Corinne MOLLET	
Bernard BARRAUD	Isabelle NICOL	
Marie BLAIN	Jean-Pierre BOURASSEAU	